



# COMMUNIQUÉ

*Pour publication immédiate*

## ***Plan d'action régional contre les floraisons d'algues bleu-vert***

Rimouski, le 16 septembre 2008 – **Le comité directeur des forums sur les algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent présente son Plan d'action de lutte et de prévention des floraisons d'algues bleu-vert au Bas-Saint-Laurent.** Ce plan d'action fait suite à la tenue de trois forums régionaux qui ont eu lieu à Notre-Dame-du-Lac, Rimouski et Sayabec vers la mi-juin 2008 et auxquels plus de 100 personnes issues du monde agricole, forestier, municipal et d'associations de riverains ont participé.

Le comité directeur des forums est composé du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, des quatre organismes de bassin versant de la région (le Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska, le Comité de bassin versant de la rivière Fouquette, le Conseil de bassin versant de la rivière Rimouski, le Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia) et de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata.

Fort des commentaires reçus des participants aux forums, le comité directeur a élaboré un plan d'action d'une durée de trois ans (2008 à 2011) qui s'adresse principalement aux acteurs directement concernés et au grand public. Les principales actions du plan permettront de sensibiliser et d'informer les intervenants et le public sur les floraisons d'algues bleu-vert, d'améliorer les connaissances sur le sujet et de trouver des solutions adaptées à la réalité régionale. Il y a, entre autres, des actions sur les bandes riveraines en milieu habité et agricole, sur les installations septiques près des plans d'eau et sur la mise en place d'un site Internet régional qui regroupera des connaissances et des exemples de « bons coups » réalisés dans la région et au Québec dans la lutte contre les floraisons de cyanobactéries.

Le comité évalue présentement différents scénarios de financement de ce plan d'environ 150 000 \$ sur trois ans. D'ailleurs, la réalisation des premières actions pourrait commencer dès l'automne 2008. Le plan peut être consulté sur le site Internet du conseil de l'environnement (<http://www.crebsl.com>).

Présentement, aucun lac de la région ne fait l'objet d'un avis d'interdiction d'usage selon le gouvernement du Québec ([www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/restrictions](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/restrictions)). Ceci laisse présager deux scénarios : les lacs de la région ne présentent tout simplement pas de floraisons d'algues bleu-vert cet été ou s'il y a des floraisons, celles-ci ne représentent encore aucun danger pour la santé publique. Toutefois, l'on peut supposer qu'avec la quantité élevée de précipitations reçues cet été, les apports de phosphore ont créé des conditions favorables aux floraisons d'algues bleu-vert.

Le nouveau protocole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs prévoit de publier la liste des lacs qui ont été aux prises avec des floraisons un peu plus tard cet automne. À ce moment, il sera possible de dresser un portrait précis de la situation en région de l'été 2008.

- 30 -

Information : Luce Balthazar  
Directrice générale  
Conseil de l'environnement  
418 721-5711

Source : Yanick Gendreau  
Chargé de projet  
Conseil de l'environnement  
418 721-5711